



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2024

Délibération n° 27-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 30

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sabrina BECHET à Pierre BIBET, Guillaume WIENER à Thérèse FICHET, Jérôme VARANGLE à Mickaël PEREIRA, Valérie DIOT à Camille DAEL, Françoise ROUTIER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Claire PITETTE, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Sara FERAUD, Pascal SEJOURNE, Justine PIQUOT

Date de la convocation : Mercredi 15 mai 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

:

Objet :

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :

A la suite de la démission de Monsieur LEMERCIER de son poste d'adjoint au Maire, un siège est libre au sein de la commission dite « subvention aux associations ». Cette commission joue un rôle essentiel dans l'attribution des subventions aux associations locales, contribuant ainsi au dynamisme et au bien-être de notre commune.

Afin de respecter les mentions de la délibération n°134-2021 portant création et composition d'une commission permanente pour l'instruction des demandes de subvention, ainsi que la répartition proportionnelle du poids de chaque groupe au sein du conseil municipal, le membre doit appartenir à la liste « *Bernay solution d'avenir* »

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Thierry JOSSE pour occuper le poste vacant au sein de la commission dite « subvention aux associations ».

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°56-2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu la délibération n°134-2021 portant création et composition d'une commission permanente pour l'instruction des demandes de subvention

Considérant la nécessité de pourvoir à ce poste vacant afin d'assurer le bon fonctionnement de ladite commission

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Thierry JOSSE au sein de la commission subvention aux associations, la commission étant désormais composée comme suit :

Prénom	Nom
Mickael	PEREIRA
Louis	CHOAIN
Ulrich	SCHLUMBERGER
Pascal	DIDTSCH
Thierry	JOSSE

Pour copie certifiée conforme